

Lieu et date...

Le conseil des maîtres  
de l'école de ...

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
de l'Ariège  
DSDEN  
BP 40077  
09008 FOIX CEDEX

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis de nombreuses années, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide administrative aux directeurs sont assurés par du personnel précaire souvent recruté en CUI.

Dans notre département, l'aide administrative aux directeurs a pratiquement disparu en cette rentrée 2017 **alors que ces missions se sont révélées, pour bon nombre d'écoles, indispensables notamment avec l'augmentation de la charge de travail des directrices et directeurs.**

L'accompagnement des élèves en situation de handicap est assuré par des AESH et des AVS en contrat CUI. **Les besoins sont réels pour ces élèves et les prescriptions augmentent chaque année. Cet accompagnement est un élément essentiel de la réussite qui est due à tous les élèves.**

Le gouvernement annonce aujourd'hui la suppression massive des contrats aidés dans l'Éducation Nationale.

Le Conseil des Maîtres, réuni ce-jour, demande, dans l'intérêt du service et donc des élèves, la pérennisation de ces missions par des personnels formés et avec un statut décent, un plan de titularisation de ces personnels qui ont su montrer par leur investissement et leur professionnalisme l'importance de leurs missions.

Enfin, le Conseil des Maîtres réuni ce jour, demande à ce que ne soient pas gâchées cette immense richesse humaine et cette expérience accumulée depuis la mise en place de ces personnels.

Sûrs de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous prions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de croire en nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil des Maîtres de l'école de .....      Signature :